L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 25 MAI 1883. 56me Année

Wagner, Boenet & Cissel
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 25 MAI.

PRIX DES L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an.....$12 00
Six mois.....6 00
Trois mois.....3 00
Un mois.....1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

EDITION DU DIMANCHE.

Un an.....$2 00
Renferme deux feuilletons.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an.....$3 00
Six mois.....1 50
Quatre mois.....1 00
Trois mois.....75
Renferme deux feuilletons.

VENTES DE CE JOUR.

Par Spear & Benedict, au coin des rues Royale et Toulouse, pour cause de départ : Magnifiques meubles de salon en bois d'ébène, 2 ensembles monte à côté élégants de chambre à coucher, en noyer noir, 1 magnifique ameublement de salle à manger, en noyer noir, 1 superbe piano droit Pleyel en bois de rose, en bon ordre, 2 armoires à glaces en acajou et en bois de rose, de la fabrique Mallard, 4 tables français avec entrées dorés, étendeuses en bronze et imitation de bronze et un beaucoup d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

Par H. V. Vinet, constable, au No 120 rue Magazine,—un lot de meubles.

Par H. Stern & Co., No 35 rue de Chartres, —boîtes, cuillers et bredequins.

La marine marchande des Etats-Unis.

Il y a deux ou trois jours, nous publiâmes un tableau du mouvement industriel et commercial des Etats-Unis ; il en ressortait la preuve évidente de la prospérité du pays, au double point de vue du travail et du trafic.

Une seule tache à ce tableau : le commerce maritime s'y trouvait dans un état outrageant d'infériorité ; ce cela, uniquement, parce qu'il est complètement délaissé, livré à lui-même par le gouvernement.

On ne comprend pas, disions-nous, à ce propos, cet abandon du premier de tous les trafics, de celui qui fait le plus respecter une nation au dehors, de la part du plus sensé, du plus positif, de plus pratique de tous les peuples. Il y a là, en effet, une anomalie qui reste parfaitement inexplicable, surtout quand on se rappelle que le gouvernement de Washington se fait, plus qu'aucun autre, et très-légitimement, suivant nous, gloire de protéger toutes ses industries nationales.

Tous les gouvernements du monde, même ceux qui proclament le plus hautement, le plus solennellement, la doctrine de la liberté commerciale, du laisser faire et du laisser passer, se font protectionnistes, toutes les fois qu'il s'agit de leur propre marine ; ils lui accordent des primes qui lui permettent de lutter victorieusement, avec avantage, contre celles des autres nations, et de maintenir sur mer l'honneur du pavillon national ; et ce qu'il y a de plus curieux à constater c'est que, l'Angleterre, la nation la plus essentiellement libre-échangiste, est une de celles qui accordent à leurs marines marchandes les primes les plus libérales ; en cela elle se met en flagrante contradiction avec sa doctrine favorite de laisser faire. Qu'elle se présente, en effet, sous la forme d'une prime, ou sous la forme d'un droit de douane, la protection est là, bien évidemment, bien incontestablement. Mais que penser d'une nation faisant de cette protection la base de toute sa politique économique, laissé dépérir, faute d'appui, le premier de tous ces commerces, le commerce maritime, et tomber presque dans le néant sa marine marchande?

Ce n'est pourtant pas faute d'avertissements, faute de prières, faute de protestations qu'elle agit ainsi. Vingt fois, la question a été portée devant le Congrès ; vingt fois, on y a demandé, avec insistance, des encouragements pour la marine marchande américaine, qui disparaissait peu à peu de la surface des mers, dont on ne voyait presque plus jamais flotter le pavillon dans les ports étrangers. Rien qu'à ce vaincre l'opposition d'un parti déterminé à rejeter tout remède, quel qu'en fussent la nature et le but, qu'il s'appliquât aux améliorations intérieures ou extérieures.

Sous la pression des circonstances, le département d'Etat s'est décidé, dernièrement, à faire une enquête sur ce sujet ; il a chargé un de ses consuls à l'étranger, M. Crane, qui représente les Etats-Unis à Milan, Italie, de lui adresser un rapport détaillé sur la protection que les différentes nations accordent à leur marine. La tâche n'était pas difficile ; les chiffres sont généralement assez connus ; il n'est pas un consulat qui ne soit en état de se fournir à qui les demande et ne s'empresse de le faire. Nous n'avons donc ici rien de bien nouveau à apprendre à nos lecteurs ; il est bon, pourtant, que la masse du public sache à quel prix les puissances étrangères soutiennent leur marine marchande, à quel point les Etats-Unis sont coupables d'avoir laissé déperir la leur.

En tête de la liste, nous pouvons placer la France, qui a manifesté la ferme intention de faire sur l'eodan une rude concurrence à l'Angleterre. Elle soutient d'abord les *Messageries Maritimes*, la plus importante compagnie française, qui possède 56 grands vapeurs, fait le service sur quatre lignes différentes, et desert à la fois, la Méditerranée, le Brésil, la Chine, l'Australie.

Les Messageries Maritimes reçoivent, du gouvernement, un subside annuel de $2,820,000. Soit-en maintenant quels sont les bénéfices qu'encore, chaque année, cette compagnie, une des plus florissantes qu'il y ait au monde? $803,000. C'est-à-dire que, sans les $2,820,000, qui lui sont alloués par son gouvernement, elle ferait, chaque année, une perte de $1,917,000 ; il y a longtemps qu'elle aurait disparu des mers. Un son côté, la Compagnie Transatlantique reçoit une somme annuelle de $1,920,000, sans compter que le gouvernement lui assure d'avance un intérêt de 5 pour cent sur son capital de $12,-000,000. En somme, la France accorde à ses lignes de vapeur un subside de $6,500,000.

Vient ensuite l'Angleterre, dont les subsides s'élèvent à la somme de $8,500,-000, qu'elle distribue à diverses lignes de vapeur suivant l'importance des services qu'elles rendent. Elle accorde, par exemple, à la Malle Royale (Royal Mail), qui dessert l'Amérique Centrale et les Antilles, $1,280,000 ; or, cette ligne ne se fait qu'un revenu annuel de $2,910,-000, tandis que ses dépenses atteignent le chiffre de $3,360,000. Sans la subsides, il y aurait donc pour elle une perte nette de $450,000 ; pas plus que les Messageries Maritimes, pas plus que la Compagnie Transatlantique, elle ne pourrait subsister.

De son côté la ligne de l'Inde Orientale reçoit des deux mains à la fois : $2,800,000 de la métropole, et $450,-000 de l'Inde.

Sont-ce là les deux seules nations qui soutiennent leurs marines? Non, certes. L'Espagne met ses subsides aux enchères et accorde le privilège de la ligne à desservir, à la compagnie qui demande le secours le moins élevé.

La Belgique se contente de garantir à ses compagnies maritimes un dividende annuel convenable et fixé à l'avance.

Pas une nation ne croit en droit d'abandonner sa marine marchande à elle-même ; toutes se font un devoir de lui donner les secours dont elle peut avoir besoin. On en jugera par la liste suivante, dont les chiffres sont assez éloquents :

La France, $6,500,000;
L'Angleterre, : $3,500,000;
L'Italie, $1,750,000;
L'Autriche-Hongrie, $1,075,000;
L'Espagne, $1,000,000;
La Hollande, $350,000;
La Belgique, $200,000;
L'Allemagne, $66,000—

soit un total de $16,216,000 que reçoit, annuellement, le commerce maritime étranger. Il est évident que la lutte n'est pas possible à la marine marchande des Etats-Unis; sans subside, elle ne peut pas plus vivre que celles que nous venons de citer, et qui, toutes, doivent leur existence, leur prospérité actuelle, à la munificence de leurs gouvernements. Pourquoi donc le Congrès s'obstinerait à suivre un système aussi insensé qu'anti-patriotique, un système tenté, répudié par tous les peuples civilisés ? N'est-ce donc pas assez des exemples que lui donne l'Europe ? Faut-il citer encore le Honduras, qui accorde un subside à la ligne Maehaen, "pour entretenir et activer les relations commerciales entre ce pays et la Nouvelle-Orléans ? Faut-il citer le Mexique, qui dote largement son service maritime avec l'Allemagne, l'Angleterre et les Etats-Unis ? L'Union américaine tient-elle à rester en arrière des autres pays ? Elle qui se fait gloire de marcher, sans cesse à la tête du progrès, de servir d'avant-garde à l'humanité, peut-elle, au point de vue de la marine, se laisser traiter à la remorque des autres nations ?

Compagnies d'assurances maritimes des Etats-Unis.—Un verre aux nouvelles que cette fameuse compagnie de New York vient de diviser son trimestriel de deux et demi pour cent, payable aux actionnaires, à partir du 1er juin.

---

50 caisses **Black Crooks** viennent d'arriver à l'Etoile Rouge.

Nous signalons à l'attention des intéressés l'avis publié dans nos colonnes d'annonces par le comité de la Tombola de l'Union Française, au sujet du règlement des billets.

On nous prie d'annoncer que la table désignée, dans notre article d'hier ; sous le titre de *La Mascotte* prend pour devise : *Pélicos*, et se met sous le patronage de l'excellente société de ce nom, ayant pour président l'honorable juge Tissot. Idée heureuse, s'il en fut. On ne pouvait choisir un meilleur élément de popularité et de succès.

On sait que cette table sera présidée par mesdames V. Dauriel, Vve. Alfred Lemore, Gustave de Marigny et mademoiselle Delphine Forstall, aidées d'une pléiade de charmantes auxiliaires.

Cercle de la Harpe Eolienne.—Ce Cercle inaugurera son nouveau local—11 rue St-Louis,—le jeudi 31 mai, par une soirée musicale. Le programme qui comprend dix numéros, est vraiment composé avec grand goût. On y entendra l'orchestre et le quatuor du Cercle et MM. H. Jacobsen, H. Hayes, A'f. Tibaut, J. Guéringer, F. Cohen, A. et J. Duffilho.

Nos remerciements au président M. Geo. L. O'Connell pour l'invitation que nous recevons de lui.

Faranta's specialities.—Continuation de l'engagement de Mlle Clara Doyle et de James Dalton, qui complètent parfaitement la faveur du Pavillon. On les verra, ce soir dans ce que leur répertoire offre de mieux, et avec eux tous les sujets de cette très nombreuse *combinaison*, ainsi que l'on dit en anglais.

—Nous appelons l'attention sur le programme du Concert qui se donne ce soir au Fort Espagnol. Comme toujours, un bon choix de musique qui sera habilement exécuté par l'orchestre du professeur Berchert.

West End—Fort Espagnol.—Embarras du choix. West End, Fort Espagnol, Fort Espagnol, West End; il est vraiment bien difficile de décider entre les deux. Le mieux est de tirer la chose à pile ou face, ou de vinter l'an aujourd'hui, l'autre demain, on bien ce qui est mieux encore, de partager en soirée entre les deux. Enfin prononçons nous mêmes. Ce que, pour notre part, nous pouvons vous dire, c'est que les heures s'écoulent vite en ces deux endroits et que si l'on y trouvait encore des chars après minuit, on s'y attarderait volontiers.

Nous tirons les quelques lignes suivantes d'une conférence très intéressante sur l'optique, faite à Colombia College, New York, par le professeur Th. Noyes:

L'œil humain, dit-il, a ses lentilles, qui font exactement les fonctions de la chambre obscure du photographe. Il y a, sur la rétine, un point pas plus grand que la tête d'une épingle ; sur lequel 13,-000 nerfs sont concentrés, c'est là que s'opère la vision. Quand un homme lit un livre, un journal, d'un caractère ordinaire, à 15 pouces de distance de l'œil, les photographies de ces caractères qui en encadrent sur sa rétine, sont 25 fois plus petites que la réalité. Voici une jolie femme qui passe de l'autre côté de la rue, elle est tout entière reproduite dans une petite miniature d'un sixième de pouce.

Il paraît que l'inauguration du pont de Brooklyn avait inspiré la matinée des Wagner, des Rossini, des Meyerbeer qui pullulent dans la ville de New York :

C'est par centaines qu'ont été envoyés aux comités des jurisprudits les cantates, les marches triomphales composées à cette occasion. Devant une pareille avalanche de chefs-d'œuvre, le comité a dû reculer ; il s'est borné à quelques exécutions par les musiques du 7e et du 23e régiments et à un solo par le cornettiste Levy.

L'achèvement du Pont de Brooklyn a produit une hausse étonnante sur le prix des propriétés environnantes. Les maisons se vendent 50 pour cent plus cher que l'an dernier. Le propriétaire d'un saloon de bière qui avait achevé la maison qu'il occupe $10,200. Il y a 2 ans, on a refusé dernièrement $45,-000. Il en vaut $50,000.

Le plus long câble que l'on ait fait jusqu'ici sur la côte de l'Atlantique vient d'être achevé à San Francisco ; il a 18,000 pieds de long et pèse 25 tonneaux.

Enroulé sur lui même, il forme un diamètre de 20 pieds sur 10 pieds de profondeur. Il est en outre si cotte $20,-000.

Il y a en environ 5,000 arpents complètement dépouillés de leur bois de charpente, depuis une vingtaine d'années, en côté du Détroit de Puget. Mais ces forêts y sont si vastes qu'on n'aperçoit à peine de cette destruction.

La souscription nationale pour le monument Gambetta s'élevait, le 10 mai, à Paris, à 536,822 fr. 65 centimes.

La Georgie doit produire, cette saison, assez de maïons pour remplir 6000 chemins plus de 7,500,000 maïons. Le prix du maïon, l'an passé, variait de 18 à 20 sous, à Chicago. Chaque char pouvant en contenir 1250, une valeur de $250, plus que par ses maïons, la Georgie se fait un revenu de $1,500,000.

Le Paper Créole, paroisse St-Jacques, Louisiane, du 23 mai :

Quel curieux climat que le nôtre quand même! A la fin de la semaine dernière nous étouffions sous les plus épais ombrages ; aujourd'hui le vent du nord est venu faire fermer portes et fenêtres, et chacun de reprendre ses plus chaude habits.

Gare aux rhumes, aux coryzas et aux fluxions ; ils sont à l'ordre du jour.

Quant aux plantes, aux ananas, au riz, au maïs, ils ne s'en trouveront pas plus mal, croyons-nous. Pour le moment, toutes ces récoltes font plaisir à voir tant elles sont belles.

Les pommes de terre sont d'une belle qualité. Comme grosseur, c'est tout ce qu'on peut désirer de mieux, et comme quantité nos jardiniers seraient bien difficiles s'ils n'étaient pas contents. Ici, à la campagne, on les vend jusqu'à trois piastres le baril.

—Quel dommage que nous ne soyons pas en carême!

Drôle de souhait, n'est-ce pas!

Rien de plus juste pourtant, car en même personne ne se plaindrait de la rareté de la viande ; tandis que maintenant de tous côtés on n'entend que des plaintes. Les bouchers finissent de tuer leurs bœufs : impossible à eux de se procurer des bêtes à cornes.

Nous sommes cependant en Amérique, pays où, d'ordinaire, la viande ne manque pas. Peut-être l'exportation a-t-elle été trop considérable? Il se peut que nous en soyons réduits à décimer nos basses cours. Alors je vous que le roi Henri IV formait pour le peuple français sera réalisé, et au delà ; car nous mettrons la poule au pot tout les dimanches, et plus souvent.

—Nous avons le plaisir d'annoncer qu'une grande foire avec concert aura lieu le 9 et le 10 de juin dans la salle de l'église St-Michel pour le bénéfice de l'Hôpital de Charité et pour l'Eglise.

A l'occasion de nos vacances de St-Jean-Baptiste, les ouvreurs du Conseil de l'Hôpital ont compris que l'église et l'hôpital étaient deux œuvres qui ne pouvaient se séparer l'une de l'autre.

N'est-ce pas, en effet, un pied des autels que la véritable charité s'inspire ? Sous les hautes tiges de Dieu qui envoie dans les hôpitaux ces légions de vierges saintes dont le dévouement de chaque heure fait tout notre orgueil, en même temps que la consolation des malades.

Il est donc juste que ces deux œuvres, nées d'un même amour, se donnent constamment la main.

Cette union, à laquelle, d'ailleurs, toutes deux ne feront que gagner, ces mêmes du comité en ont senti la nécessité, et à l'unanimité ils ont décidé que les bénéfices seront partagés également entre l'Hôpital de Charité et l'Eglise.

Il a été résolu également d'abandonner l'ancien direction de la fête au Rév. Curé de notre église paroissiale. Ainsi donc nous aurons tout ses peines qui doute qu'elle ne trouvera partout le plus généreux, le plus empressé concours.

Nous avons déjà fourni quelques renseignements sur ces deux intéressantes questions. Néanmoins, il nous semble utile d'y revenir, non pour les discuter, mais pour mieux indiquer les avantages que le pays en retirera.

En ce qui concerne l'artillerie de forteresse, le ministre s'est définitivement arrêté au système qu'il a exposé, il y a quelques jours, à la commission de l'armée. Ce système consiste à supprimer le train d'artillerie — qu'il ne faut pas confondre avec le train des équipages — et à créer 16 bataillons d'artillerie de forteresse à 6 batteries chacun, soit en tout 96 batteries. Actuellement, le service des forteresses est fait par des batteries d'artillerie à pied détachées des régiments et envoyées à tour de rôle dans les divers forts.

Le nouveau corps qu'il s'agit de créer, à l'imitation de l'Allemagne, aurait au contraire pour mission exclusive et constante le service des forteresses. On aurait ainsi le double avantage, d'une part de ne pas désorganiser nos régiments d'artillerie, et d'autre part de posséder une troupe connaissant à fond les fortifications, dont elle aurait la garde permanente, ainsi que les localités qu'elles protègent.

La dépense ne s'élèverait qu'à vingt-cinq mille francs, grâce à l'emploi des crédits qui sont actuellement affectés à l'entretien des travaux d'artillerie et qui deviendraient disponibles.

Le général Thibaudin va retirer le projet que son prédécesseur, le général Billot, avait déposé il y a six mois et qui maintenant le train d'artillerie, occasionnait une dépense annuelle de 5 millions pour l'artillerie de forteresse.

Le principal avantage que nous voyons à cette réforme, c'est qu'elle mettrait fin à l'infériorité dont l'Allemagne a recueilli les avantages. Certes, il ne faut pas adopter servilement tous les systèmes militaires de ce pays, mais, en reconnaissant que nous avons été vaincus, acceptons les leçons de l'expérience et profitons des ameliorations introduites dans l'art de guerre.

Les forces doivent être concentrées et non éparses. Evitons tout ce qui peut être cause de désorganisation.

Le second projet du général Thibaudin a pour objet de créer dix écoles d'enfants de troupe, sur le modèle de celle qui existe déjà à Rambouillet de manière à ce que les enfants de troupe ne puissent plus rôder à la caserne comme cela se pratique actuellement. Il y aurait quatre écoles pour l'infanterie, une pour l'artillerie et le génie et une pour la cavalerie.

C'est un moyen de séparer l'éducation d'enfants qui, fils de soldats, deviennent soldats pour la plupart. Au lieu de les livrer à la fainéantise de corps de garde, au lieu de les laisser dans la caserne où ils entendent un langage qui ne leur convient pas, ils se trouveront dans une école où ils seront élevés par des maîtres spéciaux.

Nous y voyons pour eux un bien grand matériel et moral.

"Brown's Iron Bitters" fortifient les nerfs, les muscles et les organes de la digestion, ajoutant à la vigueur naturelle et excitant l'appétit.

La République française :

Pendant que les agitateurs de profession, démocrates ou aristocrates, et tous les citoyens habiles à observer l'esprit public, tâtent leur pouls d'optimisme, dans le Parlement, soit dans le pays, de semer l'inquiétude, de combattre *par fas et nefas*, le régime que la France s'est librement donné et de vouer au mépris public la Constitution imparfaite qui a permis à la République de naître, la majorité républicaine et le gouvernement s'occupent des affaires du pays. Certains trouveront cette occupation bien terre-à-terre et digne seulement des petits esprits à qui la nature avare dénia le génie politique et refusa le don d'élaborer des pactes constitutionnels voisins de la perfection. Ce sont les mêmes hommes d'Etat railliés qui nourrissent le charitable dessein de nous ramener à l'âge d'or et d'introduire dans le gouvernement des peuples, au moins sur le papier, les vrais principes de la philosophie politique ; quelque ridicule que nous nous permettions d'applaudir à l'œuvre modeste des Chambres et du gouvernement.

La loi sur les récidivistes avance, on dépit des trésors de mauvaise volonté plus ou moins conscients que les partis extrêmes accumulent sur son chemin. Tout nous fait espérer que les repris de justice finiront par avoir le dessous ; ces personnalités sympathiques sont sur le point de se voir traiter eu'tant leurs mérites. Le résultat ne peut être douteux à ce sens d'écouragement de la pendérité qu'une question d'hygiène et de voirie ait pu être transformée au moment en une question de parti. Pendant que la Chambre traite en séance publique cet important sujet, ses commissions ne restent pas oisives ; celle de la réforme judiciaire poursuit ses travaux avec la plus louable activité.

Elle s'est mise d'accord avec le gouvernement par la réforme du personnel, et le jour approche où la Chambre pourra être saisie utilement de cette question dont la solution est si ardemment réclamée depuis treize ans par la France républicaine. A la Chambre, la solution est heureuse et si efficace ; proposée par M. Martin-Feuillée réunira une grosse majorité. Ce n'est pas à dire que les partisans plus ou moins déguisés du maintien du statu quo ne viennent attaquer bruyamment le projet du gouvernement et de la commission. Pour sauver les grands intérêts, on nous rebattra les oreilles de principes de toute sorte. La droite n'a-t-elle pas déjà voté l'élection des juges, qui devait lui conserver le concours de magistrats hostiles à la République dans un tiers des départements ? Osera-t-on sur une question aussi grave que notre organisation judiciaire, se gausser de la tribune le rajeunissement qui a cours dans certaines feuilles excessivement avancées, mais encore plus suspectes par leurs attaches politico financières, et nous dire que tout bon républicain préfère la magistrature actuelle, celle de M. Bourgeois et de M. Dufaure, à la magistrature que nommerait une chancellerie "opportuniste"? Hé! nous le savons bien ; nous connaissons à merveille les motifs de ces préférences, mais nous disons qu'on ose venir chanter cet air à la tribune nationale. Il faudra subir la réforme, il faudra donner satisfaction au pays, malgré qu'on en ait. Et lorsque la Chambre aura voté à une grosse majorité la réorganisation sur laquelle le gouvernement et la commission se sont mis d'accord, qui donc osera le tuer, dans son patriotisme, ne se hâte de rendre cette réforme exécutoire. Le jour où le *Journal officiel* promulguera la loi, les paneaux de nos institutions auront perdu leur dernière fortoresse.

C'est le moment d'aller à l'Etoile Rouge.

La Liberté :

Un journal portugais nous apporte la confirmation télégraphique de l'occupation de Ponta Negra par les marins de la canonnière française *Eaglinière*. Le commandant du *Bengo* et les commerçants portugais de la côte—sans parler des indigènes, qui se réclamaient de la France, qui est la protectrice naturelle de la République, les majorité républicaine et le gouvernement s'occupent des affaires du pays. Certains trouveront cette occupation bien terre-à-terre et digne seulement des petits esprits à qui la nature avare dénia le génie politique et refusa le don d'élaborer des pactes constitutionnels voisins de la perfection. Ce sont les mêmes hommes d'Etat railliés qui nourrissent le charitable dessein de nous ramener à l'âge d'or et d'introduire dans le gouvernement des peuples, au moins sur le papier, les vrais principes de la philosophie politique ; quelque ridicule que nous nous permettions d'applaudir à l'œuvre modeste des Chambres et du gouvernement.

La loi sur les récidivistes avance, on dépit des trésors de mauvaise volonté plus ou moins conscients que les partis extrêmes accumulent sur son chemin. Tout nous fait espérer que les repris de justice finiront par avoir le dessous ; ces personnalités sympathiques sont sur le point de se voir traiter eu'tant leurs mérites. Le résultat ne peut être douteux à ce sens d'écouragement de la pendérité qu'une question d'hygiène et de voirie ait pu être transformée au moment en une question de parti. Pendant que la Chambre traite en séance publique cet important sujet, ses commissions ne restent pas oisives ; celle de la réforme judiciaire poursuit ses travaux avec la plus louable activité.

Elle s'est mise d'accord avec le gouvernement par la réforme du personnel, et le jour approche où la Chambre pourra être saisie utilement de cette question dont la solution est si ardemment réclamée depuis treize ans par la France républicaine. A la Chambre, la solution est heureuse et si efficace ; proposée par M. Martin-Feuillée réunira une grosse majorité. Ce n'est pas à dire que les partisans plus ou moins déguisés du maintien du statu quo ne viennent attaquer bruyamment le projet du gouvernement et de la commission. Pour sauver les grands intérêts, on nous rebattra les oreilles de principes de toute sorte. La droite n'a-t-elle pas déjà voté l'élection des juges, qui devait lui conserver le concours de magistrats hostiles à la République dans un tiers des départements ? Osera-t-on sur une question aussi grave que notre organisation judiciaire, se gausser de la tribune le rajeunissement qui a cours dans certaines feuilles excessivement avancées, mais encore plus suspectes par leurs attaches politico financières, et nous dire que tout bon républicain préfère la magistrature actuelle, celle de M. Bourgeois et de M. Dufaure, à la magistrature que nommerait une chancellerie "opportuniste"? Hé! nous le savons bien ; nous connaissons à merveille les motifs de ces préférences, mais nous disons qu'on ose venir chanter cet air à la tribune nationale. Il faudra subir la réforme, il faudra donner satisfaction au pays, malgré qu'on en ait. Et lorsque la Chambre aura voté à une grosse majorité la réorganisation sur laquelle le gouvernement et la commission se sont mis d'accord, qui donc osera le tuer, dans son patriotisme, ne se hâte de rendre cette réforme exécutoire. Le jour où le *Journal officiel* promulguera la loi, les paneaux de nos institutions auront perdu leur dernière fortoresse.

C'est le moment d'aller à l'Etoile Rouge.

La Liberté :

Un journal portugais nous apporte la confirmation télégraphique de l'occupation de Ponta Negra par les marins de la canonnière française *Eaglinière*. Le commandant du *Bengo* et les commerçants portugais de la côte—sans parler des indigènes, qui se réclamaient de la France, qui est la protectrice naturelle de la République, les majorité républicaine et le gouvernement s'occupent des affaires du pays. Certains trouveront cette occupation bien terre-à-terre et digne seulement des petits esprits à qui la nature avare dénia le génie politique et refusa le don d'élaborer des pactes constitutionnels voisins de la perfection. Ce sont les mêmes hommes d'Etat railliés qui nourrissent le charitable dessein de nous ramener à l'âge d'or et d'introduire dans le gouvernement des peuples, au moins sur le papier, les vrais principes de la philosophie politique ; quelque ridicule que nous nous permettions d'applaudir à l'œuvre modeste des Chambres et du gouvernement.

La loi sur les récidivistes avance, on dépit des trésors de mauvaise volonté plus ou moins conscients que les partis extrêmes accumulent sur son chemin. Tout nous fait espérer que les repris de justice finiront par avoir le dessous ; ces personnalités sympathiques sont sur le point de se voir traiter eu'tant leurs mérites. Le résultat ne peut être douteux à ce sens d'écouragement de la pendérité qu'une question d'hygiène et de voirie ait pu être transformée au moment en une question de parti. Pendant que la Chambre traite en séance publique cet important sujet, ses commissions ne restent pas oisives ; celle de la réforme judiciaire poursuit ses travaux avec la plus louable activité.

Elle s'est mise d'accord avec le gouvernement par la réforme du personnel, et le jour approche où la Chambre pourra être saisie utilement de cette question dont la solution est si ardemment réclamée depuis treize ans par la France républicaine. A la Chambre, la solution est heureuse et si efficace ; proposée par M. Martin-Feuillée réunira une grosse majorité. Ce n'est pas à dire que les partisans plus ou moins déguisés du maintien du statu quo ne viennent attaquer bruyamment le projet du gouvernement et de la commission. Pour sauver les grands intérêts, on nous rebattra les oreilles de principes de toute sorte. La droite n'a-t-elle pas déjà voté l'élection des juges, qui devait lui conserver le concours de magistrats hostiles à la République dans un tiers des départements ? Osera-t-on sur une question aussi grave que notre organisation judiciaire, se gausser de la tribune le rajeunissement qui a cours dans certaines feuilles excessivement avancées, mais encore plus suspectes par leurs attaches politico financières, et nous dire que tout bon républicain préfère la magistrature actuelle, celle de M. Bourgeois et de M. Dufaure, à la magistrature que nommerait une chancellerie "opportuniste"? Hé! nous le savons bien ; nous connaissons à merveille les motifs de ces préférences, mais nous disons qu'on ose venir chanter cet air à la tribune nationale. Il faudra subir la réforme, il faudra donner satisfaction au pays, malgré qu'on en ait. Et lorsque la Chambre aura voté à une grosse majorité la réorganisation sur laquelle le gouvernement et la commission se sont mis d'accord, qui donc osera le tuer, dans son patriotisme, ne se hâte de rendre cette réforme exécutoire. Le jour où le *Journal officiel* promulguera la loi, les paneaux de nos institutions auront perdu leur dernière fortoresse.

Les nouveaux projets militaires, en France.

Nous lisons, dans le *Courrier du Soir* du 10 mai :

Nous avons annoncé que le conseil des ministres a adopté deux projets de loi présentés par M. le général Thibaudin et qui vont être déposés sur le bureau de la Chambre.

Ces projets concernant, le premier, la création d'une artillerie de forteresse, le second l'institution d'écoles d'enfants de troupe.

Nous avons déjà fourni quelques renseignements sur ces deux intéressantes questions. Néanmoins, il nous semble utile d'y revenir, non pour les discuter, mais pour mieux indiquer les avantages que le pays en retirera.

En ce qui concerne l'artillerie de forteresse, le ministre s'est définitivement arrêté au système qu'il a exposé, il y a quelques jours, à la commission de l'armée. Ce système consiste à supprimer le train d'artillerie — qu'il ne faut pas confondre avec le train des équipages — et à créer 16 bataillons d'artillerie de forteresse à 6 batteries chacun, soit en tout 96 batteries. Actuellement, le service des forteresses est fait par des batteries d'artillerie à pied détachées des régiments et envoyées à tour de rôle dans les divers forts.

Le nouveau corps qu'il s'agit de créer, à l'imitation de l'Allemagne, aurait au contraire pour mission exclusive et constante le service des forteresses. On aurait ainsi le double avantage, d'une part de ne pas désorganiser nos régiments d'artillerie, et d'autre part de posséder une troupe connaissant à fond les fortifications, dont elle aurait la garde permanente, ainsi que les localités qu'elles protègent.

La dépense ne s'élèverait qu'à vingt-cinq mille francs, grâce à l'emploi des crédits qui sont actuellement affectés à l'entretien des travaux d'artillerie et qui deviendraient disponibles.

Le général Thibaudin va retirer le projet que son prédécesseur, le général Billot, avait déposé il y a six mois et qui maintenant le train d'artillerie, occasionnait une dépense annuelle de 5 millions pour l'artillerie de forteresse.

Le principal avantage que nous voyons à cette réforme, c'est qu'elle mettrait fin à l'infériorité dont l'Allemagne a recueilli les avantages. Certes, il ne faut pas adopter servilement tous les systèmes militaires de ce pays, mais, en reconnaissant que nous avons été vaincus, acceptons les leçons de l'expérience et profitons des améliorations introduites dans l'art de guerre.

Les forces doivent être concentrées et non éparses. Evitons tout ce qui peut être cause de désorganisation.

Le second projet du général Thibaudin a pour objet de créer dix écoles d'enfants de troupe, sur le modèle de celle qui existe déjà à Rambouillet de manière à ce que les enfants de troupe ne puissent plus rôder à la caserne comme cela se pratique actuellement. Il y aurait quatre écoles pour l'infanterie, une pour l'artillerie et le génie et une pour la cavalerie.

C'est un moyen de séparer l'éducation d'enfants qui, fils de soldats, deviennent soldats pour la plupart. Au lieu de les livrer à la fainéantise de corps de garde, au lieu de les laisser dans la caserne où ils entendent un langage qui ne leur convient pas, ils se trouveront dans une école où ils seront élevés par des maîtres spéciaux.

Nous y voyons pour eux un bien grand matériel et moral.

"Brown's Iron Bitters" fortifient les nerfs, les muscles et les organes de la digestion, ajoutant à la vigueur naturelle et excitant l'appétit.

La République française :

Pendant que les agitateurs de profession, démocrates ou aristocrates, et tous les citoyens habiles à observer l'esprit public, tâtent leur pouls d'optimisme, dans le Parlement, soit dans le pays, de semer l'inquiétude, de combattre *par fas et nefas*, le régime que la France s'est librement donné et de vouer au mépris public la Constitution imparfaite qui a permis à la République de naître, la majorité républicaine et le gouvernement s'occupent des affaires du pays. Certains trouveront cette occupation bien terre-à-terre et digne seulement des petits esprits à qui la nature avare dénia le génie politique et refusa le don d'élaborer des pactes constitutionnels voisins de la perfection. Ce sont les mêmes hommes d'Etat railliés qui nourrissent le charitable dessein de nous ramener à l'âge d'or et d'introduire dans le gouvernement des peuples, au moins sur le papier, les vrais principes de la philosophie politique ; quelque ridicule que nous nous permettions d'applaudir à l'œuvre modeste des Chambres et du gouvernement.

La loi sur les récidivistes avance, on dépit des trésors de mauvaise volonté plus ou moins conscients que les partis extrêmes accumulent sur son chemin. Tout nous fait espérer que les repris de justice finiront par avoir le dessous ; ces personnalités sympathiques sont sur le point de se voir traiter eu'tant leurs mérites. Le résultat ne peut être douteux à ce sens d'écouragement de la pendérité qu'une question d'hygiène et de voirie ait pu être transformée au moment en une question de parti. Pendant que la Chambre traite en séance publique cet important sujet, ses commissions ne restent pas oisives ; celle de la réforme judiciaire poursuit ses travaux avec la plus louable activité.

Elle s'est mise d'accord avec le gouvernement par la réforme du personnel, et le jour approche où la Chambre pourra être saisie utilement de cette question dont la solution est si ardemment réclamée depuis treize ans par la France républicaine. A la Chambre, la solution est heureuse et si efficace ; proposée par M. Martin-Feuillée réunira une grosse majorité. Ce n'est pas à dire que les partisans plus ou moins déguisés du maintien du statu quo ne viennent attaquer bruyamment le projet du gouvernement et de la commission. Pour sauver les grands intérêts, on nous rebattra les oreilles de principes de toute sorte. La droite n'a-t-elle pas déjà voté l'élection des juges, qui devait lui conserver le concours de magistrats hostiles à la République dans un tiers des départements ? Osera-t-on sur une question aussi grave que notre organisation judiciaire, se gausser de la tribune le rajeunissement qui a cours dans certaines feuilles excessivement avancées, mais encore plus suspectes par leurs attaches politico financières, et nous dire que tout bon républicain préfère la magistrature actuelle, celle de M. Bourgeois et de M. Dufaure, à la magistrature que nommerait une chancellerie "opportuniste"? Hé! nous le savons bien ; nous connaissons à merveille les motifs de ces préférences, mais nous disons qu'on ose venir chanter cet air à la tribune nationale. Il faudra subir la réforme, il faudra donner satisfaction au pays, malgré qu'on en ait. Et lorsque la Chambre aura voté à une grosse majorité la réorganisation sur laquelle le gouvernement et la commission se sont mis d'accord, qui donc osera le tuer, dans son patriotisme, ne se hâte de rendre cette réforme exécutoire. Le jour où le *Journal officiel* promulguera la loi, les paneaux de nos institutions auront perdu leur dernière fortoresse.

Le territoire de Montana est appelé à un magnifique avenir ; il abonde en riches vallées, dont la plus belle est la vallée du Missouri. Le nombre des cours d'eau et leur distribution y sont surtout remarquables ; l'eau abonde partout. Plusieurs parties sont déjà fort peuplées. Il s'y trouve déjà d'immenses champs de blé. La fertile vallée de Gallatin en est presque toute couverte sur une étendue de 35 à 40 milles.

Les députés, dit le *Journal des Débats*, du 9 mai, viennent de recevoir communication du projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique que M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, a déposé sur le bureau de la Chambre dans la séance du 19 avril dernier.

Ce projet de loi se compose des quatre articles suivants :

Art. 1er. L'article 10 de la loi du 30 juin 1881 modifié ainsi qu'il suit :

Art. 10. Toute personne qui aura pris part à une réunion sur la voie publique sera punie des peines portées à l'article 6, paragraphe 3 de la loi du 7 juin 1848 contre ceux qui auront provoqué un attroupement non armé.

Les autres infractions aux dispositions de la présente loi seront punies des peines de simple police, sans préjudice des poursuites pour crimes et délits qui pourraient être commis dans les réunions.

Art. 2. Seront punis d'un emprisonnement de quinze jours à deux ans, et d'une amende de 100 à 4,000 fr., ou de l'une de ces peines seulement :

1° L'outrage commis par la dégradation des signes publics de l'autorité du gouvernement républicain, le port public, l'exposition dans les lieux de réunion publics, la distribution ou la mise en vente de tous signes et symboles séditieux ;

2° Tout cri ou chants séditieux proférés sur la voie ou dans les lieux publics, l'affichage ou la distribution dans les mêmes lieux, de tous placards séditieux.

Le tout sans préjudice des dispositions de l'article 471, No 15 du Code pénal, relatives aux contraventions aux arrêtés de police pris en exécution des lois des 14 décembre 1789, 22 décembre 1789, janvier 1790, 16 24 août 1790, 19-22 juillet 1791.

Art. 3. L'article 463 du